

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-134

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Mission Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) et Opération d'Intérêt National (OIN)	N° 2022-134

**Projet partenarial d'aménagement (PPA) Bordeaux Inno Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet "BIC BOX" - Convention 2022 -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour assurer le lien avec habitants et usagers sur un territoire aussi étendu que Bordeaux Inno Campus (BIC), Bordeaux Métropole a retenu le principe d'un réseau de tiers-lieux labellisés portés par des acteurs locaux. Cette approche permet non seulement de mailler le territoire avec plusieurs lieux aux fonctionnalités complémentaires, mais aussi d'impliquer nos partenaires dans une dynamique collective.

Les « BIC-BOX » sont un réseau de tiers-lieux assurant l'interface entre le projet Bordeaux Inno Campus, les ressources du territoire et ses usagers. Portées par une diversité de maîtres d'ouvrage, elles bénéficient d'un accompagnement financier de Bordeaux Métropole pour leur aménagement et/ou leur programme d'action.

Créée en 2018 par l'Université Bordeaux Montaigne et hébergée à la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), la « BIC BOX Montaigne » œuvre à la valorisation des projets étudiants et de recherche en lien avec les acteurs locaux (autres établissements, associations, etc.), sur les thématiques prioritaires du projet Bordeaux Inno Campus.

La mise en œuvre de ce réseau est une des dispositions du contrat de projet partenarial Bordeaux Inno Campus signé le 20 janvier 2020, dont l'action 1.5 prévoit de « créer un réseau de lieux labellisés d'interface entre le projet et les usagers ».

Suite à la délibération de Bordeaux Métropole du 9 juillet 2021, la convention financière 2020 pour le projet « BIC BOX Montaigne » a été prolongée jusqu'au 30 avril 2022. La subvention de Bordeaux-Métropole permet de financer les frais de fonctionnement de la BIC BOX (salaire, missions, stages, divers). Après une période d'inactivité depuis le mois de mars 2020, le projet BIC BOX a donc été relancé le 1er septembre 2021, date de prise de fonction de la chargée de projet.

Bilan des activités menées sur l'année écoulée

Dès janvier 2021, les porteurs de projet de l'Université Bordeaux Montaigne ont activement participé aux différentes phases de concertation de BIC sur le territoire Saige-Montaigne-Compostelle ainsi qu'à la rédaction de fiches projets afin de communiquer sur le projet BIC BOX.

L'arrivée de la chargée de projet BIC-BOX en septembre 2021 a permis de reprendre les activités interrompues début 2020 pour cause de crise sanitaire. Les premiers travaux ont porté sur l'élaboration d'une cartographie des acteurs de l'enseignement supérieur du territoire et de leur présenter le projet BIC BOX dans un contexte renouvelé, afin de le rendre plus facilement identifiable. Les entretiens ont trouvé un écho positif et les différents acteurs rencontrés ont manifesté la volonté de s'impliquer dans la coconstruction de projets impliquant des ressources scientifiques et des étudiants concourant à l'amélioration de la vie de campus et à son développement durable.

La participation au salon Innopolis Expo à Paris les 21 et 22 septembre 2021 consacré à la ville durable et à l'innovation territoriale a permis l'acquisition de nouvelles méthodologies de travail sur ces sujets, de créer du lien avec de nouveaux acteurs et enfin, d'insérer le projet BIC BOX dans une dynamique nationale sur la question de l'innovation sociale et territoriale.

La signalétique de la BIC-BOX a été renforcée, de manière à la rendre plus visible et accessible pour les usagers du campus.

De premiers projets ont été élaborés en lien avec les acteurs locaux, préparant la mise en œuvre de plusieurs réalisations au cours de l'année à venir, autour de cinq axes majeurs :

1. le sport, vecteur de rencontres pour une vie saine,
2. une nature protégée et valorisée pour un cadre de vie agréable,
3. de nouvelles mobilités pour apaiser et connecter les quartiers,
4. un patrimoine bâti et culturel, levier d'innovations,
5. des polarités au service de tous et de toutes.

Parmi ces projets, citons notamment :

- le projet d'agriculture urbaine sur le campus Montaigne : le diagnostic territorial et les préconisations conduits par les étudiants du Master 1 Développement des Territoires, Origine et Qualité des Produits (DTOQP) dans une logique de valorisation du paysage et d'appropriation de la biodiversité ont vocation à déboucher sur un projet intégré à la trame verte du plan guide du territoire Saige-Montaigne-Compostelle en cours d'élaboration par Bordeaux Métropole. En créant du lien social entre le campus et les quartiers alentours, il permettra également de répondre aux attentes en matière d'alimentation durable et d'économie sociale et solidaire.
- Le projet de révélation et de valorisation de l'ancienne voie romaine sur le domaine universitaire : Les équipes de l'Unité mixte de recherche (UMR) Ausonius ont identifié le passage d'une voie romaine sur le périmètre du domaine universitaire, dont un tronçon semble traverser le site Saige-Montaigne-Compostelle. L'objectif est d'en faire un marqueur patrimonial du territoire à travers des actions de valorisation et de médiation.
- L'extension du dispositif BIC-BOX au quartier d'habitat social de Saige : les échanges intervenus avec les partenaires du Projet partenarial d'aménagement (PPA) BIC impliqués dans le Projet de renouvellement urbain (PRU) de Saige – Bordeaux Métropole, commune de Pessac, Domofrance – ont permis de préfigurer un programme d'activités tournées vers les habitants du quartier qui se déploiera à la fois dans la future maison du projet et dans les locaux actuels de la BIC-BOX Montaigne (au sein de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, esplanade des Antilles), contribuant ainsi à impliquer l'université hors ses murs et à inviter de nouveaux publics sur le campus.

Ces actions se sont inscrites dans la continuité des activités antérieures. L'état provisoire des dépenses et des recettes réalisées depuis l'ouverture de la BIC-BOX jusqu'au 30 avril 2022 (€) est le suivant :

Dépenses			Recettes		
	Prévisions	Réalisations		Prévisions	Réalisations
Achats (fournitures, fluides, etc.)	8.505,70	7.959,70	Bordeaux- Métropole	85.000,00	70.000,00

Services extérieurs (réparation, déplacements, publications)	8.189,81	5.644,81	Autofinancement	33.000,18	34.500,00
Personnels	101.304,67	105.895,49			
Total	118.000,18	119.500,00	Total	118.000,18	104.500,00

Les écarts entre les dépenses prévisionnelles et les réalisations s'expliquent par une implication plus importante que prévue du corps enseignant de Bordeaux-Montaigne pour pallier l'absence d'animateur de la BIC-BOX jusqu'en septembre 2021. Elle a été financée par des économies sur les achats et les services extérieurs, ainsi que par une augmentation de l'autofinancement par l'Université.

Il reste donc à l'Université Bordeaux-Montaigne à percevoir le solde de la subvention votée, soit 15.000 €.

Programme d'actions 2022

A compter du 1er mai prochain, l'Université Bordeaux-Montaigne envisage de mettre en œuvre un programme d'actions autour des cinq axes structurants du territoire identifiés :

- le sport, vecteur de rencontres pour une vie saine : La présence à proximité de nombreuses installations sportives émanant de différents partenaires du PPA BIC (Université de Bordeaux, Université Bordeaux-Montaigne commune de Pessac) et d'une vie étudiante autour de la pratique du sport font de cette thématique un axe fédérateur du territoire. Il permettra facilement d'associer de nouveaux partenaires aux acteurs universitaires et de désenclaver les quartiers tout en promouvant la santé des usagers.
- une nature protégée et valorisée pour un cadre de vie agréable : Les projets appuyant la désartificialisation, au cœur des priorités de l'Université Bordeaux Montaigne et de Bordeaux Métropole, permettront de renforcer la continuité de la trame verte du territoire. Les liens entre les quartiers se retrouveront renforcés par cette continuité écologique, dans une logique de valorisation et d'appropriation des espaces verts par les usagers,
- de nouvelles mobilités pour apaiser et connecter les quartiers : Au cœur des aménagements prévus par le PPA BIC, les nouvelles mobilités (bus express et modes doux) permettront d'apaiser les usages sur le campus et de faciliter les connexions entre les quartiers ainsi que vers l'extérieur. La BIC-BOX a un rôle à jouer pour assurer la médiation entre ces projets et les différents publics (habitants de Saïge, locataires des résidences du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous), étudiants, corps enseignant et personnel administratif des établissements d'enseignement supérieur) et promouvoir le report modal,
- un patrimoine bâti et culturel, levier d'innovations : Particulièrement riche en patrimoine contemporain, témoin des innovations architecturales du passé dans le domaine de l'enseignement, de la santé ou de l'industrie, le territoire de BIC invite à son appropriation par les usagers. La BIC-BOX contribuera ainsi à sa valorisation et par là-même, à l'affirmation de l'identité d'un territoire souvent déprécié et au développement d'un tourisme thématique et de proximité,
- des polarités au service de tous et de toutes : La diversification de l'offre de services sur le campus passera par la fédération des différents partenaires du territoire sur des projets innovants, durables et accessibles à tous les publics (y compris les habitants des quartiers riverains).

Ce programme d'actions (dont le détail est joint en annexe) comprend, outre le travail de médiation scientifique et sociale, la réalisation de plusieurs animations, la production et l'édition de contenus, ainsi que le déploiement de services nouveaux sur le territoire. Son budget pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 est le suivant (en €) :

Dépenses		Recettes	
Achats (fournitures, fluides, etc.)	5.500,00	Bordeaux-Métropole	49.000,00
Services extérieurs (réparation, déplacements, publications)	5.670,00	Autofinancement	13.400,00
Personnels	48.030,00		
Locaux	3.200,00		
Total	62.400,00	Total	62.400,00

côté dépenses, on relève l'effort proposé sur les livrables qui traduiront concrètement auprès des usagers les activités engagées,

côté recettes, il prévoit un effort de réduction de la subvention sollicitée auprès de Bordeaux Métropole (49.000 € contre 50.000 € sur une année pleine précédemment) et un autofinancement par l'Université Bordeaux-Montaigne correspondant à des apports en personnel enseignant, en ressources scientifiques et en mise à disposition de locaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 relatif à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU le contrat de projet partenarial d'aménagement signé le 20 janvier 2020,

VU la délibération n°2018-528 du Conseil de Bordeaux Métropole du 28 septembre 2018 portant soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet BIC-BOX,

VU la délibération n°2019-721 du 29 novembre 2019 portant soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet BIC-BOX,

VU la délibération n°2021/364 du 9 juillet 2021 portant soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet BIC-BOX,

VU la convention en date du 07/01/2020 signée entre l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 49 000 € pour le projet « BIC BOX » est recevable dans la mesure où celui-ci, par son action, participe à l'objectif de la Métropole de favoriser l'éclosion d'une identité territoriale partagée par une communauté d'acteurs du développement dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2022 à hauteur de 49 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du projet BIC BOX.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, sous réserve de son approbation, chapitre 65 – article 657 382 – fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT